

# MAURITANIE

## CHRONIQUE INTÉRIEURE

Ursel CLAUSEN\*

Après les élections à l'Assemblée nationale de 1996 qui se sont soldées par une victoire écrasante du parti présidentiel, le Parti Républicain Démocratique et Social (PRDS)<sup>(1)</sup>, c'est l'élection présidentielle, aux enjeux plus lourds, qui domine une bonne partie de la vie politique de l'année en cours. En janvier 1992, Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya (*Mu'āwiya Wuld Sidi Aḥmad at-Tāya'*) fut élu président de la République pour une période de six ans. Afin d'éviter que les élections suivantes ne coïncident avec le prochain ramadan, attendu en janvier 1998, le pouvoir décide fin avril 1997 d'en organiser le premier tour dès le mois de décembre, plus exactement le « douze », date « historique ». C'est en effet le 12 décembre (1984) que le colonel Taya renversa son prédécesseur à la tête de la junte militaire qui prit le pouvoir en 1978<sup>(2)</sup>.

Le Front des Partis d'Opposition (FPO), constitué le 27 février et comprenant les cinq formations oppositionnelles les plus importantes<sup>(3)</sup>, annonce, le 27 juin, sa décision de boycotter les élections, arguant que les

---

\* Deutsches Orient-Institut, Hambourg.

(1) 70 sièges sur 79. Pour les travaux du Parlement voir *Chronique juridique*.

(2) L'on se demande si le président Taya tient vraiment à l'image démocratique de son pays.

(3) – *L'Union des Forces Démocratiques/Ere Nouvelle* (UFD/EN) d'Ahmed Ould Daddah (*Aḥmad Wuld Dāddāh*), hétérogène ;

– Action pour le Changement (AC) de Messaoud Ould Boulkheir (*Mas'ūd Wuld Bulḥair*) (ex-UFD/EN), parti des éléments les plus revendicatifs des Haratine (*ḥrāḥīn*, pluriel de *ḥarṭānī*, *ḥarṭānīya*, esclave affranchi/e) et Négro-africains ;

– *l'Union pour la Démocratie et le Progrès 2* (UDP2) de Mohameden Ould Babah (*Muḥammad Wuld Babāh*) (dissidence minoritaire, plus radicale de l'UDP (1) centriste de Hamdi Ould Mouknass (*Ḥamdī Wuld Muknās*), elle-même dissidente de l'UFD/EN ;

et deux partis nationalistes (pan-)arabes, sortis de la majorité présidentielle :

– *l'Alliance Populaire Progressiste* (APP), nassérienne pro-libyenne, dirigée par Mohamed El Hafedh Ould Ismail (*Muḥammad al-Ḥāfīz Wuld Ismā'il*), et

– le *Parti de l'Avant-Garde Nationale* (at-Talī'a) (PAGN), ba'athiste pro-irakien, dirigé par le Dr Mohameden Ould Ennahoui (*Muḥammad Wuld an-Naḥwī*).

Le Front fait suite à une simple coordination de plusieurs partis d'opposition. Au cours de l'année, il a organisé trois manifestations populaires à Nouakchott, dont celle du 26 juin qui a rassemblé, selon ses estimations, plus de 10 000 personnes. Le Front s'est donné comme instances la conférence des partis membres avec une présidence tournante (tous les deux mois) et une structure permanente désignée par la conférence et renouvelable tous les six mois. Pour les exigences du Front, fixées dans une charte, et les difficultés de consensus à leur sujet (volonté de consolider l'unité nationale, respect de l'identité culturelle de chaque composante ethnique du pays, maintien de la langue arabe dans sa position actuelle, mais en même temps promotion, enseignement et officialisation des trois autres langues nationales, ouverture d'un « débat national » entre pouvoir et opposition sur toutes les questions vitales, mise sur pied d'une commission d'enquête indépendante sur les graves violations des droits de l'homme commises entre 1989 et 1991 et abrogation de la loi d'amnistie de 1993, « retour organisé et contrôlé des citoyens déportés ou réfugiés au Sénégal et au Mali », lutte contre l'esclavage dont l'existence est reconnue, « établissement d'un état civil fiable », transparence des futures élections, meilleure gestion des affaires publiques dans les domaines économique et social etc.) voir, *L'Éveil Hebdo*, Nouakchott, 12-3-1997. Pour les partis de l'opposition et la question de l'esclavage, voir aussi AAN 1996, p. 622-629.

garanties de transparence ne sont pas réunies tant que le pouvoir ne remplit pas les conditions de l'opposition (commission électorale nationale indépendante, code électoral consensuel, neutralité de l'administration, indépendance de la justice, liberté d'expression et de presse, ouverture des médias publics aux partis politiques)<sup>(4)</sup>. Cette décision de boycott est expressément appuyée par le premier président de la République, Mokhtar Ould Daddah (*al-Muhtār Wuld Dāddāh*), frère aîné d'Ahmed (*Aḥmad*) Ould Daddah, qui réside en France. Le président Taya (54 ans), candidat à sa propre succession et dès le début donné gagnant, n'aura donc pas de concurrents sérieux. Sa candidature est par ailleurs soutenue par le Rassemblement pour la Démocratie et l'Unité (RDU) de son cousin Ahmed Ould Sidi Baba (*Aḥmad Wuld Sidi Bābā*, ministre sous Mokhtar Ould Daddah) et, depuis juin, par l'Union pour la Démocratie et le Progrès 1 (UDP1) de Hamdi Ould Mouknass (*Ḥamdī Wuld Muknās*). Celui-ci, ministre des Affaires étrangères de 1968 jusqu'au coup d'État des militaires en 1978, a jusqu'alors fait partie de l'opposition.

Quatre candidats plus au moins connus défient le président Taya : Mohamed Mamoud Ould Mah (Muḥammad Maḥmūd Wuld Māh), secrétaire général de la petite Union Populaire Sociale et Démocratique (UPSD, opposition), candidat, malheureux, dès 1992, avec 1,36 % des voix exprimées ; ensuite Moulay Hassan Ould Jeyid (*Maulāi al-Ḥasan Wuld Ġayyid*) de Zouerate, secrétaire général du petit Parti Mauritanien du Renouveau/Concorde (PMR/C, opposition), sorti de la majorité présidentielle ; troisièmement l'infirmer retraité Amadou Moctar Kane, Halpulaar indépendant inconnu dans les milieux politiques et premier Négro-africain à briguer la magistrature suprême<sup>(5)</sup> ; enfin l'ancien ministre Mohamed Lemine Ch'Bih Ould Cheikh Melainine (*Muḥammad al-Amīn as-Ṣabīh Wuld as-Saiḥ Mā' l-'Aïnain*), qui fonde, en septembre, son propre parti, le Front Populaire, centre-gauche et social-libéral, parti qui sera légalisé le 29 décembre comme vingt-deuxième parti politique.

Le président Taya, fort des acquis (macro)économiques et infrastructurels de son premier mandat, mène sa campagne sous les devises : « pas de stabilité sans libertés, pas de libertés sans stabilité » (en 1992, ce fut « le changement dans la stabilité ») et « respect des engagements et plus », tout en dénonçant le boycott de l'opposition. Il promet de poursuivre la modernisation de l'État et de la société, de renforcer l'indépendance de la justice, d'améliorer la gestion des ressources naturelles, d'inciter davantage l'investissement et d'intensifier la lutte contre la pauvreté et le chômage (par la formation et l'appui au développement du secteur privé)<sup>(6)</sup>. Ses adversaires, eux, mettent surtout l'accent sur les côtés négatifs de l'ajustement structurel réussi, à savoir les disparités sociales de plus en plus prononcées. Parmi les promesses faites par Ch'Bih Ould Cheikh Melainine figurent l'augmentation des salaires dans tous les secteurs, la création de 200 000 emplois dans les cinq ans à venir, la libération économique des Haratine et le remplacement du scrutin majoritaire par le scrutin proportionnel.

(4) Voir FPO : Plate-forme relative à la transparence électorale.

(5) Le pouvoir en Mauritanie est essentiellement entre les mains de Maures dits blancs, les *bidān*, arabo-berbères à la tête d'une hiérarchie sociale toujours fort prononcée.

(6) 25 %. Voir aussi le dossier dans *LC*, 22-7-1997.

La campagne électorale proprement dite se déroule du 27 novembre au 11 décembre dans une atmosphère plutôt morne. Seul enjeu : le taux de participation. Dans quelle mesure les 1 203 357 électeurs inscrits suivront-ils l'appel à l'abstention lancé par le Front des Partis d'Opposition ? Dès le premier tour du suffrage (universel direct), le président Taya est réélu avec 90,25 % des 887 762 voix exprimées. Le taux total de participation est élevé : 73,77 %. Il est faible dans les deux principales villes, fiefs traditionnels de l'opposition : 37,68 % à Nouakchott, la capitale, et 47,31 % à Nouadhibou, la capitale économique<sup>(7)</sup>. En seconde position arrive Ch'Bih Ould Cheikh Melainine, le dernier à avoir déposé sa candidature. À la surprise générale, il obtient 23,7 % des voix à Nouakchott et 41,05 % à Nouadhibou (6,9 % au niveau national)<sup>(8)</sup>. Les trois autres candidats se partagent le reste<sup>(9)</sup>.

À titre de comparaison : en 1992, avec un taux de participation de 47,37 % seulement, Taya ne fut élu qu'avec 62,65 % des voix, tandis que son concurrent le plus fort, Ahmed Ould Daddah, en obtint 32,75 %, dont la majorité à Nouakchott et presque autant que Taya à Nouadhibou<sup>(10)</sup>.

#### Résultats des élections présidentielles de 1992 et 1997

	24-1-1992	12-12-1997
Taux de participation	47,37 %	73,77 %
Suffrages obtenus par :		
– Taya	62,65 %	90,25 %
– son premier concurrent	32,75 %	6,97 %

Les partis de l'opposition et certains candidats<sup>(11)</sup> contestent la régularité du scrutin, en particulier le taux élevé de participation qui, selon eux, n'aurait pas dépassé les 15 ou 20 % dans les deux principales villes. Malgré

(7) Hindou Mint Aïnina dans *LC*, 17-12-1997, impute cela davantage au désintérêt d'une population résignée qu'aux appels de l'opposition au boycott. Certains dirigeants du FPO auraient même incité leurs sympathisants à voter pour Ch'Bih (voir *La Tribune*, Nouakchott, 15-12-1997, et *JA*, 16-12-1997 au 5-1-1998).

(8) Né le 12-12-1951 dans une tribu maraboutique de l'Adrar, les Ahel Cheikh Mohamed Vadel (*Ahl as-Saïh Muhammad Fādīl*), chef spirituel de la puissante confrérie Qadiriyya ; docteur de 3<sup>e</sup> cycle en sciences économiques de l'Université de Nancy, riche homme d'affaires et consultant international ; trotskiste dans sa jeunesse ; en tant que membre du RDU entre novembre 1993 et octobre 1996 trois fois ministre (Commerce, Artisanat et Tourisme, Plan, Développement rural et Environnement) dont la gestion est très louée par la presse privée ; quitte ce parti après avoir été destitué de son poste ministériel. Selon Mint Aïnina (voir *supra*), il a réussi, pendant la campagne électorale, « à se créer une 'personnalité' politique par un discours de plus en plus franc et osé ». Il serait « en fait la 'révélation' de cette campagne ».

(9) Les résultats officiels, selon *Ho.*, 20-12-1997 :

– Moulay Hassan Ould Jiyed :	8 165 suffrages
– Maaouya Ould Sid' Ahmed Taya :	801 190
– Mohamed Mahmoud Ould Mah :	6 443
– Amadou Moctar Kane :	3 342
– M. L. Ch'Bih Ould Cheikh Melainine :	61 869

(10) Voici comment François Soudan de *JA* (16-12-1997 au 5-1-1998) commente cet exploit : « Que de chemin parcouru depuis les heures noires de 1989 et de la guerre du Golfe, quand nul ou presque, à l'extérieur, n'aurait parié une ouguiya sur la survie de cet homme et l'avenir de son pays ! »

(11) Ould Jeyid et Ould Mah. Ce dernier annonce, le 16 décembre, sa décision de dissoudre son parti et de se retirer de la vie politique.

l'admission d'observateurs internationaux et bien que les bureaux de vote mobiles, très contestés, aient été supprimés, il est fort probable que ces accusations sont fondées. Vue la forte position du président Taya, le pouvoir aurait pu se passer de la fraude.

Le 18 décembre, après que le président du Conseil constitutionnel ait proclamé les résultats officiels du scrutin, le président Taya nomme un nouveau Premier ministre et un nouveau gouvernement<sup>(12)</sup>. Le Premier ministre, Mohamed Lemine Ould Akik (*Muḥammad al-Amīn Wuld Ġig*), Docteur en Droit public et Relations internationales, professeur à la Faculté des Sciences juridiques et économiques de l'Université de Nouakchott et Directeur de l'Enseignement supérieur, est un homme peu connu. Il est né en 1959 à Oualata, dans le Hodh Oriental, l'un des fiefs de Taya. Son prédécesseur, Cheikh El Afia Ould Mohamed Khouna (*aš-Saiḥ al-'Āfiyah Wuld Muḥammad Ḥāna*), qui devient ministre secrétaire général de la Présidence de la République, est d'ailleurs originaire de la même région. Le ministre secrétaire général sortant, le colonel Ahmed Ould Minnih (*Aḥmad Wuld Minnih*), seul militaire au cabinet, reçoit le portefeuille de l'Intérieur. Moins de la moitié des membres du cabinet sont des nouveaux-venus, parmi eux trois femmes : deux secrétaires d'État et, pour la première fois depuis Mokhtar Ould Daddah, une femme ministre (Santé et Affaires sociales). Il y a trois Haratine et quatre Négro-africains. Les dirigeants des deux partis qui ont soutenu la candidature du président Taya, Ahmed Ould Sidi Baba (RDU) et Hamdi Ould Mouknass (UDP1), sont nommés ministres conseillers à la présidence de la République, postes nouvellement créés.

Tout au long de l'année, il y a déjà eu cinq remaniements ministériels mineurs, tous réalisés, comme d'habitude, sans explication officielle. Ce seraient des considérations d'ordre électoral ou d'équilibre tribal ou régional qui auraient incité le président Taya à les accomplir. Une raison politique serait toutefois à l'origine du limogeage de Mohamed Lemine Salem Ould Dah (*Muḥammad al-Amīn as-Sālim Wuld Dāh*), nationaliste arabe nassérien et ministre depuis 1993 (voir *infra*). Ce qui intrigue, c'est le cas du ministère des Affaires étrangères qui change quatre fois de titulaire au cours de l'année (douze fois pendant les neuf années écoulées). Le Négro-africain Abou Demba Sow y est nommé le 9 juin. Depuis 1960, date de l'indépendance, c'est seulement la deuxième fois que ce portefeuille prestigieux est confié à un non-Maure<sup>(13)</sup>. Victime d'un accident de la circulation, Sow est remplacé, le 18 décembre, par le recteur de l'Université de Nouakchott, Mohamed El Hacem Ould Lebatt (*Muḥammad al-Ḥasan Wuld Abāt*).

Fait assez inhabituel, il n'y a pas eu de « complot » en 1996. En 1997 par contre, le régime se sent menacé de deux côtés à la fois. Dans la nuit du 8 au 9 janvier, à l'occasion du début du ramadan, le président Taya, s'adressant à la nation, parle d'un « complot » dont le peuple mauritanien « a été l'objet il y a quelques années et qui visait à ébranler son unité et à semer la discorde dans

(12) Voir en annexe les décrets de nomination.

(13) Birane Mamadou Wane a occupé ce poste dans les années soixante.

ses rangs. Cependant, les auteurs de ce complot ne semblent pas avoir tiré la leçon de leur échec et se sont unis, ces derniers temps, à s'activer autour de ce qu'ils appellent la question de l'esclavage dans notre pays ». Il condamne « ces milieux extérieurs et leurs agents à l'intérieur », « connus pour leurs intentions malveillantes » qui visent « à porter atteinte à l'image de marque du pays » et confirme « que la lutte contre les séquelles du passé dans ce domaine continuera à faire l'objet d'une attention permanente dans tous les domaines, notamment au niveau de la justice et de l'administration, conformément aux lois »<sup>(14)</sup>. Le président semble faire allusion au conflit ethnique ayant entraîné des exactions, commises entre 1989 et 1990/91, à l'encontre de citoyens négro-africains, ainsi qu'aux efforts déployés aux États-Unis par des Mauritaniens négro-africains pour amener la Chambre des représentants à voter, en 1996, une loi condamnant la Mauritanie pour racisme et violations des droits de l'homme<sup>(15)</sup>. Il ne faut pas oublier non plus que certains partis de l'opposition, l'UDF/EN et AC surtout, mais aussi le parti islamiste non autorisé Umma et les deux partis nationalistes arabes ainsi que des associations des droits de l'homme ne cessent d'appeler à la lutte contre l'esclavage. Toujours est-il que c'est la première fois que ce sujet est officiellement abordé<sup>(16)</sup>.

À partir de l'intervention présidentielle, un vrai débat national s'amorce à ce sujet, par hebdomadaires privés interposés, reflétant la controverse entre ceux qui estiment que le fléau persiste parfois sous ses formes les plus archaïques<sup>(17)</sup> et ceux qui pensent comme le pouvoir que les séquelles de l'esclavage disparaîtront avec la politique de développement du gouvernement. Sur les cinq candidats à la présidence, deux abordent le sujet dans leur programme électoral : A.M. Kane : « On n'abolit pas l'esclavage à coup de décrets ou de lois. Il faut procéder à une démarche en profondeur en prenant toutes les mesures nécessaires pour éradiquer ce fléau [...] » ; et M.L.C. Ould Cheikh Melainine : « Si l'esclavage a été juridiquement aboli, il n'en reste pas moins que ses séquelles sont uniquement d'ordre économique.

(14) Voir Ho., 11-1-1997.

(15) Voir AAN 1996, p. 603-617. Cette loi stipule que le président des États-Unis ne doit pas fournir une aide économique et militaire à la Mauritanie tant que le gouvernement mauritanien n'a pas pris des mesures adéquates visant à éradiquer définitivement l'esclavage domestique et les appliquer rigoureusement. Il est vrai que le décret d'abolition de l'esclavage, pris par le Comité Militaire de Salut National le 9 novembre 1981, n'a jamais été suivi de décrets d'application. Le pouvoir argue que, dans le cadre de sa politique de développement et de modernisation, les séquelles de l'esclavage disparaîtront automatiquement et que les lois existantes sont largement suffisantes pour sanctionner les infractions.

(16) Les plus audacieux des hebdomadaires locaux ne respectent plus le tabou depuis 1991, date de l'autorisation de la presse privée, et surtout depuis 1996, mais en font parfois les frais.

(17) Voir les publications de l'*Organisation de Libération et d'Émancipation des Haratines* (sic) EL HOR (l'homme libre) (p.e. EL HOR : 1978-1990. Pour qu'une jeunesse se souviene... Pour qu'un flambeau ne s'éteigne..., s.l., s.d., 16 + 5 p.) ou bien les rapports de l'ONG (non autorisée) *SOS-esclaves* ou sont documentés des cas précis (Rapport du mois de mars 1996, Nouakchott, [14 p.] ; Esclavage en Mauritanie. Contribution à son éradication, Nouakchott, Avril 1997, 17 p.). Depuis sa création, en février 1995, cette ONG, la plus ancienne (mis à part EL HOR) et la plus radicale de plusieurs associations de lutte contre l'esclavage et ses séquelles nées depuis, a porté assistance à plus de 30 personnes (LC, 6-8-1997). Voir aussi *Le Figaro*, Paris, 6/7-9-1997 : « Prisonnières du désert. Abrogé en 1980, l'esclavage survit en Mauritanie dans les faits mais surtout dans les mentalités ».

Pour passer de l'état social de propriété à l'état social d'homme libre, il faut obligatoirement que l'ancien esclave soit propriétaire. Une politique sociale et soutenue dans le temps doit être menée dans ces zones<sup>(18)</sup> pour permettre l'accession des anciens esclaves à la propriété et leur autonomie économique.

Il faut qu'ils deviennent des citoyens à part entière pouvant contracter des dettes et possédant un patrimoine »<sup>(19)</sup>.

En octobre, un représentant de *SOS-esclaves*, Jemal Abdel Nasser Ould Ethmane Sid'Ahmed Yessa (*Gamâl Abd an-Nâsir Wuld 'Utmân Sîdî Aḥmad Yas'*), est invité à New York pour assister aux assises annuelles de l'association Coalition against slavery in Mauritania and Sudan (CASMAS)<sup>(20)</sup>.

Le 3 et 4, CASMAS décide de lancer, début 1998, une collecte de fonds destinés à financer des programmes de scolarisation, de santé et de formation en faveur des Haratine et esclaves en Mauritanie<sup>(21)</sup>. Le gouvernement mauritanien sera d'autant plus irrité que le 8 décembre, l'ex-président Mokhtar Ould Daddah, en France, nommera ce même Ould Yessa, un jeune du Mouvement des Démocrates Indépendants<sup>(22)</sup>, comme son conseiller personnel.

Quand, en plein milieu des discussions passionnées sur l'esclavage du début de l'année, le très populaire Messaoud Ould Boulkheir d'AC<sup>(23)</sup> est arrêté (le 22 janvier), tout le monde est persuadé qu'il l'est en tant que co-fondateur d'EL HOR, militant anti-esclavagiste et dirigeant redouté d'un parti qui est essentiellement constitué de Haratine et de Négro-africains<sup>(24)</sup>. Or, les huit

(18) Les adwaba, villages de Haratine, et les kebaat, habitat précaire en ville où vivent beaucoup de haratine (U.C.).

(19) Italiques dans le texte. S'il est certain que des cas d'esclavage persistent, il est par contre impossible d'en donner des chiffres précis. Nombreux, paraît-il, sont les cas de Haratine qui n'ont pas quitté leurs maîtres faute de mieux et qui, contre nourriture et hébergement, continuent à travailler (dur) pour eux. Faut-il les compter parmi les esclaves au sens propre ?

(20) Depuis plusieurs années, des associations des droits de l'homme appartenant surtout à la communauté noire des États-Unis militent contre l'esclavage en Afrique du Nord. Neuf parmi elles ont constitué, en octobre 1996, l'*Abolitionist Leadership Council*. Elles informent l'opinion publique et essayent de sensibiliser les hommes politiques. Voir aussi CLAUSEN (Ürsel), *Sklaverei im Sudan und in Mauretanien*, in *Deutsches Orient-Institut* (éd.) : *Nahost. Jahrbuch* 1997, Opladen 1998, p. 209-214.

(21) Voir *LC*, 28-10 et 6-11-1997.

(22) Voir AAN 1995, p. 748 et sq. Cette fraction de l'UFD/EN s'est dissoute en 1995. Plusieurs de ses membres ont intégré le PRDS.

(23) Seul parti oppositionnel représenté à l'Assemblée nationale (par un seul député).

(24) Après son putsch, fin 1984, le colonel Taya a fait de Messaoud Ould Boulkheir le Premier ministre hartani du pays. Selon EL HOR, les Haratine constituent 45% de la population. Bien que ce chiffre soit peut-être exagéré, s'ils se solidarisaient avec les communautés négro-africaines (au moins 20% de la population totale) dont ils sont ethniquement issus, ils pourraient facilement mettre en minorité les Maures blancs – perspective alarmante pour le pouvoir à l'époque du pluralisme politique. Les Haratine, culturellement et socialement assimilés aux Maures blancs (on les appelle également Maures noirs), ne se sentent plus dans leur totalité liés à leurs anciens maîtres. Cependant, s'ils constituent la couche socialement défavorisée la plus large, et la plus en vue, il ne faut pas oublier que la sécheresse des années passées a jeté beaucoup de nomades maures dits blancs dans la misère. Les nemadis aussi, petit groupe d'anciens chasseurs, vivent dans un « dénuement total » (voir JEROME (Ben), Les Nemadis, des hommes qui ne savent plus quoi faire, in *Afrique Agriculture*, Hénonville n° 246, mars 1997). En outre, toute une partie de la population négro-africaine craint sa marginalisation, soit par la généralisation de la langue arabe, soit par l'implantation d'investisseurs agricoles maures dans leurs terres de culture dans la région du fleuve et la spéculation foncière qui en résulte. Enfin, les *mu'allimân*, forgerons ou artisans plus généralement, libres mais socialement aussi discriminés que les Haratine, ont dernièrement fait parler d'eux. Dans un tract, ils contestent leur situation inférieure et exigent d'être politiquement représentés (voir AH, 20-2-1997).

personnages interpellés avec lui, ou peu après, sont des nassériens<sup>(25)</sup>. Comme le dirigeant d'AC, ils ont assisté, en septembre dernier, aux festivités commémorant la révolution libyenne à Tripoli. Tous les neuf sont soupçonnés de « relations douteuses avec une puissance étrangère », à savoir la Libye. Les relations avec ce pays sont tendues depuis que le colonel Qaddafi (*al-Qaddāfi*) a, en 1995, vivement critiqué la politique pro-Israélienne du gouvernement de Nouakchott<sup>(26)</sup>. Le 29 janvier, Ould Boulkheir (qui a fait la grève de la faim) et deux (ex-)cadres du PRDS sont relâchés sans être inculpés, et le juge d'instruction libère le secrétaire général de l'APP le 17 février. Le 21 février, les cinq militants de l'APP, proches des Comités révolutionnaires pro-libyens, illégaux, sont condamnés par le tribunal correctionnel de Nouakchott à des peines allant de trois à six mois de prison, pour « coalition de fonctionnaires en vue d'actions contraires à la loi ». La peine maximale est retenue contre Abdallah El Atigh Ould Iyahi (*'Abdallah al-'Atiq Wuld Iyāhi*), porte-parole d'un collectif opposé à la normalisation avec Israël et considéré comme le chef de file des opposants pro-libyens<sup>(27)</sup>. Après l'appel en cassation rejeté par les avocats de la défense, la Cour d'appel de Nouakchott confirme cette peine, à la mi-avril, tandis qu'elle acquitte les autres militants.

Il paraît que le pouvoir se sent inquiet par les tracts contestataires d'une certaine Initiative pour un débat démocratique nassérien inconnue jusqu'à présent. Cette Initiative appelle, fin 1996 et en mars 1997, les nassériens mauritaniens à s'unir pour mieux combattre le « train de normalisation sioniste », « les politiques et les programmes francophones d'occidentalisation » (tout en défendant la religion du peuple et « sa langue littérale »), ainsi que les « effets destructeurs » de la libéralisation économique<sup>(28)</sup>. Après que, début mars, des jeunes aient protesté contre les augmentations des prix, que les étudiants aient commencé à faire la grève alors que les professeurs du secondaire menaçaient d'en faire autant (voir *infra*), le pouvoir procède à de nouvelles arrestations dans les milieux nassériens qu'il rend responsables de ces mouvements (non-politiques) de protestation. À partir du 8 septembre, des nassériens commencent à démissionner du PRDS et de leurs fonctions publiques. Alors le pouvoir entreprend une campagne (partielle) d'« épuration ». Plusieurs officiers de police, 21 préfets, certains autres fonctionnaires et le ministre de la Justice sont limogés, tous, selon le PRDS, en tant qu'« agents » du guide de la révolution libyenne<sup>(29)</sup>.

(25) Est appelé nassérien en Mauritanie toute personne ayant été, pendant un moment de sa vie, militant ou sympathisant de l'*Organisation Unioniste Nassérienne* (*at-tanzīm al-wahdawī an-nāsīrī*), pro-libyenne après la disparition de Nasser, et moins laïque que les autres *qaumiyūn*, les ba'thistes. En 1991, à la fin du régime militaire, l'Organisation s'est dissoute. Ses cadres supérieurs et la majorité des adhérents ont intégré le PRDS, tandis que des cadres moyens ont créé l'APP (voir *AH*, 11-9-1997). Les hommes interpellés en janvier font partie des deux groupes. Les nassériens sont particulièrement bien implantés dans l'enseignement et les forces de sécurité. Comme les ba'thistes, ils militent fermement contre Israël.

(26) L'ouverture de représentations diplomatiques à Nouakchott et Tel Aviv en 1995 est controversée non seulement parmi les *qaumiyūn*. Deux des candidats à la présidence ont annoncé qu'ils les fermeraient au cas de leur élection ; voir *Frankfurter Allgemeine Zeitung*, Frankfurt, 11-12-1997.

(27) Voir *MT*, 18-4-1997.

(28) Texte du premier tract in *MN*, édition arabe du 1-2-1997, traduction française du deuxième tract in *MN* du 2 au 9 avril 1997.

(29) Voir *AH*, 17-9 et 23-10-1997.

La mosaïque des partis reste instable. Des formations entières changent de camp – comme l'UDP1<sup>(30)</sup> qui intègre la majorité présidentielle. Des individus ou des groupes quittent leur parti pour en rejoindre un autre – comme l'Action pour la Défense de la Démocratie, constituée de militants PRDS de l'est du pays, en brouille avec leur parti depuis 1996,<sup>(31)</sup> ou des nassériens du PRDS qui adhèrent à l'UFD/EN. Les dissensions interpartisanes sont choses courantes. À titre d'exemple, le 7 août, AC suspend son sénateur-maire de Kaédi (vallée du fleuve), Tidjani Koïta, auquel le parti reproche « d'avoir bien accueilli le Premier ministre mauritanien » venu inaugurer des aménagements agricoles<sup>(32)</sup>. Après cela, M. Koïta fait entendre qu'il sera candidat à la présidence, en décembre, ce qui serait un camouflet pour le FPO qui appelle au boycott. Finalement, il y renonce.

En outre, de nouvelles formations naissent – comme le *Front Populaire de Ch'Bih Ould Cheikh Melaïnine* (ex-RDU), tandis que d'autres disparaissent. Sur les 22 partis politiques légalisés depuis 1991, deux au moins n'existent plus, non compté l'UPSD dont M. Ould Mah a annoncé la dissolution.

Quant à la presse non-officielle, elle représente le seul contre-pouvoir étant donné que l'opposition est quasiment absente du Parlement. Lors de son voyage à Nouadhibou (du 3 au 6 avril), le président Taya lui signifie l'importance de son rôle dans l'édification nationale – et en reçoit même, l'un après l'autre, quelques représentants qui l'accompagnent<sup>(33)</sup>. Cela n'empêche pas les autorités, en septembre, d'expulser « manu militari les journalistes de la presse indépendante dûment accrédités » qui veulent assister à la conférence de presse des présidents Chirac et Taya<sup>(34)</sup>, et le ministre de l'Intérieur de censurer cette même presse, comme d'habitude, en vertu de l'article 11 de l'ordonnance sur la presse (25-7-1991)<sup>(35)</sup>, toujours sans en indiquer les raisons. *Reporter sans frontières*, lors d'une suspension qui frappe l'édition du 2 septembre de *L'Éveil Hebdo*, rapporte que, depuis 1991, 42 mesures de censure ont été prises à l'encontre des journaux mauritaniens<sup>(36)</sup>. Ce chiffre augmentera jusqu'à la fin de l'année. En plus de la saisie de numéros particuliers, il convient de citer pour 1997 l'interdiction définitive de deux hebdomadaires pro-gouvernementaux (et même subventionnés par le pouvoir), mais critiques<sup>(37)</sup> : *La Vérité* et *al-Busrā*, le 23 juin<sup>(38)</sup>, et la suspension temporaire du magazine *Mauritanie Nouvelles* : pour un mois à partir du 25 avril, et pour trois mois, à partir du 5 octobre, donc pour toute la période électorale.

(30) Lors de son 1<sup>er</sup> congrès ordinaire qui se tient du 31 juillet au 2 août, Hamdi Ould Mouknass est élu président. Le parti aurait 20 152 adhérents.

(31) Voir *AH*, 12-8-1997.

(32) Voir *MT*, 15-8-1997. Voir aussi *Chronologie*, 26 juillet.

(33) Voir *Nouakchott Info*, Nouakchott, 7-4-1997.

(34) Voir Déclaration de *MN* du 6-9-1997.

(35) « La circulation, la dissolution (sic) ou la mise en vente en République Islamique de Mauritanie de journaux ou écrits périodiques ou non, d'inspiration ou de provenance étrangère ou de nature à porter atteinte aux principes de l'Islam ou crédit de l'État, à nuire à l'intérêt général, à compromettre l'ordre et la sécurité publics, qu'elle que soit la langue dans laquelle ils seraient rédigés, peut être interdite par arrêté du ministre de l'Intérieur » (Premier alinéa).

(36) Voir *MT*, 12-9-1997.

(37) Voir *AH*, 25-6-1997.

(38) Dans les années précédentes, cette mesure a déjà frappé trois autres publications : un journal islamiste et, lors du « complot » ba'thiste en 1995, deux journaux soi-disant ba'thistes.

## Politique extérieure

Appelant de ses vœux un règlement du conflit du Sahara Occidental dont la Mauritanie ne ferait pas les frais, le gouvernement de Nouakchott suit attentivement les négociations entre le Maroc et le Front Polisario qui débouchent, le 16 septembre, sur l'accord de Houston<sup>(39)</sup>. La Mauritanie, partie « intéressée » comme l'Algérie, est représentée à Londres, Lisbonne et Houston par deux « hommes du Palais », le colonel Ahmed Ould Minnih, alors ministre secrétaire général à la présidence, et Mohamed Ould Nani, conseiller du président et en principe chargé du dossier<sup>(40)</sup>. Il paraît que des dizaines de milliers de Sahraouis séjournent en Mauritanie du Nord, en attendant le référendum d'autodétermination que les Nations Unies fixent, cette fois, au 7 décembre 1998.

Comme l'*Union du Maghreb Arabe* (UMA) est « en panne »<sup>(41)</sup> tant que ce contentieux n'est pas résolu, il ne reste aux membres de l'UMA qu'à renforcer leurs relations bilatérales. Parmi les multiples contacts entretenus avec la Tunisie, pays ami de longue date, il convient de citer les travaux de la 6<sup>e</sup> session de la grande commission mixte qui se déroulent à Nouakchott du 7 au 9 janvier sous la présidence des deux Premiers ministres, ainsi que le voyage officiel que le président Taya effectue du 1<sup>er</sup> au 3 mars en Tunisie. Pour consolider davantage les rapports inter-maghrébins, le président tunisien entreprend alors une tentative de médiation entre la Mauritanie et la Libye. Une délégation libyenne arrive effectivement à Tunis le 2 mars, pour discuter avec le ministre mauritanien des Affaires étrangères les points de discorde, et une détente semble amorcée<sup>(42)</sup>. Mais les suspicions mauritaniennes sur les risques de voir la Libye déstabiliser le régime ne s'estompent pas pour autant. Côté libyen, il apparaît néanmoins que l'ambassadeur, rappelé fin 1995, reprend son service au « Bureau de Fraternité » de Nouakchott<sup>(43)</sup>. Avec l'Algérie, il a été procédé, le 17 novembre à Alger, à la signature du renouvellement de l'accord-cadre de 1985 de coopération, notamment dans le domaine de l'énergie.

Les contacts avec les partenaires de l'*Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal* (OMVS), le Sénégal et le Mali, sont multiples. Au niveau trilatéral, l'intégration des forces de l'ordre et la lutte commune contre l'insécurité dans les régions frontalières (trafic d'armes et de drogues, vols de bétail) sont à l'ordre du jour lors de la rencontre des chefs d'état-major à Kayes (Mali), le 20 janvier et le 15 juillet, et de celle des ministres de l'Intérieur à Bamako (Mali), le 29/30 octobre. Au cours de l'année, le volet énergétique de l'OMVS obtient son financement. D'un coût global de 2,3 milliards de FF, le

(39) Voir *Chronique intérieure Maroc*, p. 523-553.

(40) Voir *LC*, 18-6-1997. Selon cette source, le dossier du conflit serait, depuis quelques mois, entre les mains du président Taya en personne.

(41) Voir *Réalités*, Tunis, 12-12-1997. La Mauritanie dépose néanmoins les documents de ratification de plusieurs conventions auprès du secrétariat général de l'UMA à Rabat; voir *Ho.*, 24/25-5-1997.

(42) Voir *La Presse*, Nouakchott, 8-3-1997.

(43) Voir *L'Opinion libre*, Nouakchott, 28-4-1997.

projet sera financé par 12 bailleurs de fonds, dont les principaux sont la France (avec 506 millions, approuvés en juillet), l'Allemagne (328 millions, approuvés en septembre), la *Banque Européenne d'Investissement* (263 millions), l'*Union Européenne* (211 millions) et les pays arabes à travers le *Fonds Arabe de Développement Économique et Social* (149 millions) et la *Banque Islamique de Développement* (116 millions) tandis que les trois pays bénéficiaires fourniront 197 millions<sup>(44)</sup>. À partir de l'an 2000, la centrale hydroélectrique qui sera construite sur le barrage de Manantali au Mali produira de l'électricité (800 gigawatts-heures après l'an 2002) qui sera répartie entre le Mali (52 %), le Sénégal (33 %) et la Mauritanie (15 %). Cette énergie permettra à la Mauritanie de réduire considérablement ses importations coûteuses de produits énergétiques (voir *infra*).

Au niveau bilatéral, les ministres mauritanien et sénégalais de l'Intérieur, dans le cadre de leurs consultations périodiques, examinent, du 4 au 6 juin à Nouakchott, les problèmes liés à la libre circulation des biens et des personnes et à la sécurité dans les régions frontalières ainsi que la question des terres cultivées avant 1989 par les populations riveraines des deux côtés du fleuve et le dédommagement des ressortissants sénégalais et mauritaniens victimes du conflit sénégal-mauritanien de 1989 à 1991<sup>(45)</sup>. Ils décident d'aménager des points supplémentaires de passage sur le fleuve et de constituer une commission mixte de sécurité<sup>(46)</sup>. Le 17 novembre, la garde côtière mauritanienne ouvre le feu sur des pêcheurs sénégalais qui, selon elle, se trouvent dans les eaux territoriales mauritaniennes. Un pêcheur est tué, dix de ses collègues sont blessés. Contrairement à 1989, quand un incident de la même nature a provoqué les exactions raciales dans les deux pays et la grave crise bilatérale qui a duré trois ans, l'affaire est réglée à l'amiable<sup>(47)</sup>.

Le 25 février, le président Konaré du Mali visite la Mauritanie, et le 8 juin, le président Taya assiste à Bamako à l'investiture de son homologue malien, réélu. On dit que les rapports entre les deux chefs d'État sont amicaux. Le 30 juin, le HCR des *Nations Unies* ferme M'Berra, le dernier des camps de réfugiés maliens sur le sol mauritanien. Pour les autorités maliennes, les 10 000 personnes (Maures et Touareg) non encore rentrées au Mali, après la difficile instauration de la paix dans l'Azawad, sont désormais des « ressortissants maliens vivant dans un pays frère »<sup>(48)</sup>. À Bamako, fin octobre, les deux ministres de l'Intérieur examinent la situation sécuritaire sur le plan bilatéral aussi, car le banditisme a atteint des dimensions inquiétantes dans la zone malienne située entre Kayes, Nioro et Nara, au sud de la frontière commune (toujours pas démarquée). C'est une région où environ 13 000 Mauritaniens

(44) Voir *JA*, 23-29 juillet 1997.

(45) Voir *MT*, 13-6-1997.

(46) Voir *AH*, 8-6-1997. Sur les quelques 70 000 Mauritaniens négro-africains expulsés ou réfugiés en 1989 au Sénégal, un nombre inconnu n'est pas encore rentré en Mauritanie (voir *AAN* 1996, p. 603-617).

(47) Les forces de l'ordre sénégalaises empêchent les habitants de St-Louis au Sénégal de se venger sur la communauté mauritanienne maure de cette ville. Voir *AH*, 23-11-1997.

(48) Voir *LC*, 15-9 et 22-10-1997.

négro-africains se sont réfugiés en 1989 qui ne sont pas encore tous rentrés. Il semble que parmi eux des fractions vivent essentiellement du banditisme<sup>(49)</sup>.

La France reste une puissance amie bienveillante et le partenaire le plus important en matière de coopération et d'échanges commerciaux. La victoire du *Parti socialiste* aux élections législatives n'y change rien. Pour la seule année 1997, l'aide publique au développement s'élèvera à 319,5 millions de FF dont les deux tiers sous forme de dons ; elle est surtout destinée au développement rural, au développement institutionnel et à l'éducation<sup>(50)</sup>. La qualité des relations bilatérales est mise en évidence par la visite officielle qu'effectue le président Chirac et son ministre des Affaires étrangères, Védrine, en Mauritanie, et plus spécialement par la date qui est retenue (du 5 au 6 septembre). Si cette visite est une occasion pour la France d'affirmer sa présence dans une région de l'Afrique où l'influence des États-Unis devient de plus en plus importante, elle est une aubaine pour le président Taya qui, trois mois plus tard, veut être réélu. C'est en vain que l'opposition mauritanienne, dans une lettre ouverte adressée au président Chirac le 27 juillet, a exprimé ses réserves quant à l'opportunité de cette visite et en a demandé le report. La visite, préparée du côté mauritanien de longue main et à grands coûts (publics et privés), commence à Nouakchott et se termine à Atar, ville natale du président Taya. Elle est une réussite pour le président Taya, qualifié d'*ami* et d'homme politique *sage* par son hôte qui déclare son respect pour « les efforts accomplis par la Mauritanie et ses dirigeants dans les domaines de la démocratisation, du développement et de la coopération »<sup>(51)</sup>. Quant à la future politique africaine de son pays, le président Chirac réaffirme que, sans s'ingérer dans les affaires intérieures des pays en question, la France restera « le premier pays donneur d'aide à l'Afrique subsaharienne » et qu'elle y maintiendra sa capacité d'intervention<sup>(52)</sup>. Déjà au mois de février, le directeur de la Caisse Française de Développement, en visite à Nouakchott, avait promis que la France aiderait la Mauritanie à faire face à ses engagements vis-à-vis de la *Banque Mondiale et du Club de Paris* dans le cadre de sa politique d'ajustement structurel<sup>(53)</sup>. La Mauritanie doit à la France seule 815,6 millions de FF, dont 483,3 millions au titre de la dette publique<sup>(54)</sup>.

Lors de sa visite, le président Chirac a promis de soutenir aussi les aspirations européennes de la Mauritanie. Celle-ci a en effet l'intention de se retirer du groupe des 71 pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique), liés par la Convention de Lomé, pour devenir, comme la Tunisie, le Maroc et l'Algérie, ses partenaires de l'UMA, membre à part entière de la communauté euro-méditer-

(49) Voir *EIU Country Report Côte d'Ivoire, Mali, 1st quarter 1998*, p. 30. Du 17 au 20 mars, la Mauritanie participe à Yamoussoukro (Côte d'Ivoire) à la rencontre des responsables des services de sécurité des pays membres de l'*Accord de Non-Agression et d'Assistance en Matière de Défense* (ANAD), élargie à tous les États membres de la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest) où est adoptée une législation commune en matière de délinquance transfrontière ; voir *Ho.*, 28-7-1997.

(50) Voir *LC*, 1-9-1997, Spécial Mauritanie-France, et d'autres dossiers de la presse mauritanienne, p.e. *La Tribune*, Nouakchott, 26-8-1997, Pour le meilleur et pour le pire.

(51) Voir *Ho.*, 26-11-1997.

(52) Voir *Le Monde*, 9-9-1997.

(53) Voir *MT*, 7-3-1997.

(54) Voir *MT*, 5-9-1997.

ranéenne où jusqu'à présent elle n'a que le statut d'observatrice<sup>(55)</sup>. Quand une délégation de parlementaires de l'UE séjourne à Nouakchott, du 29 septembre au 2 octobre, le président Taya dit en substance : « Notre pays appartient au monde arabo-musulman, il est membre de la famille méditerranéenne et membre à part entière de l'*Union du Maghreb Arabe*, tout en appartenant à l'Afrique et membre de l'OUA. Il nous apparaît logique de participer à l'accord d'association euro-méditerranéen, aux principes duquel nous adhérons, comme il a été prouvé lors de la Conférence de Barcelone »<sup>(56)</sup>.

L'UE est le premier bailleur de fonds multilatéral de la Mauritanie. Elle a pu conclure, en 1996, avec la Mauritanie, l'accord de pêche le plus ambitieux, après le Maroc<sup>(57)</sup>, et fait don à la Mauritanie de quatre vedettes et trois radars (au prix d'environ 12 millions de FF) pour la surveillance de ses côtes. C'est le commissaire à la pêche, Emma Bonino, qui remet le don lors de sa visite en Mauritanie, le 26 et 27 octobre. Le secteur de la pêche fournit à la Mauritanie 60 % de ses recettes budgétaires et 15 % du PIB<sup>(58)</sup>. Premier client des produits de la pêche – et premier client tout court – est le Japon qui en importe 60 %. Après la France et l'UE, et avant l'Allemagne, le Japon est le troisième partenaire pour l'aide au développement. Le 2 mai, il fait don à la Mauritanie de deux bateaux de recherche, et il a financé la construction du Marché de poisson de la plage de Nouakchott qui est officiellement inauguré le 31 août<sup>(59)</sup>.

Les contacts avec la Chine Populaire, puissance amie qui fournit depuis longtemps une assistance très appréciée au développement de la Mauritanie, se poursuivent à différents niveaux. Les mots du Premier ministre chinois Li Peng qui reçoit à Pékin, le 7 avril, le président mauritanien de l'Assemblée nationale, Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba (*as-Saïh Sidi Ahmad Wuld Bābā*), en périple à l'étranger, montrent comment la petite Mauritanie compense le soutien de la grande Chine : Li Peng remercie le gouvernement mauritanien pour avoir soutenu la Chine à plusieurs reprises dans le domaine des droits de l'homme et pour avoir toujours appuyé la thèse d'une Chine unique.

(55) Voir AAN 1995, p. 739.

(56) Voir *MT*, 31-10-1997.

(57) Voir AAN 1996, p. Cet accord est très contesté par une partie de l'opposition. Voir aussi HANSEN (Katja), *Die sozialen und wirtschaftlichen Auswirkungen von EU-AKP-Fischereiabkommen*, s.d., (GERMANWATCH, Fax 0228-60492-19). L'auteur travaille pour la campagne européenne qui lutte pour des accords de pêche justes (près de l'Initiative Nord-Sud GERMANWATCH à Bonn), et qui est très critique à l'égard de la politique européenne vis-à-vis des pays ACP de l'Afrique de l'Ouest.

(58) Voir *Ho.*, 26-11-1997.

(59) Destiné à organiser et orienter les activités des pêcheurs artisanaux, le Marché est une société d'économie mixte dont l'État détient 60 % des actions. Il emploie 72 personnes. Le centre de la pêche (artisanale et hauturière) se trouve à Nouadhibou dont le nouveau port artisanal, inauguré fin 1996, démarre en 1997. Selon une information publicitaire de la *Fédération Nationale de Pêche*, la pêche artisanale fournit dans le domaine de la pêche, avec ses 3500 embarcations, 35 % des exportations, 95 % des emplois et 80 % de la valeur ajoutée. Voir *Ho.*, 26-11-1997.

## Questions socio-économiques

Depuis 1993, après une période de récession, la croissance économique – 4,9 % en moyenne selon certaines sources, un peu moins selon d'autres – dépasse la croissance de la population – entre 2,3 % et 2,6 %, et cela grâce à l'appui de la *Banque Mondiale* et du FMI à l'ajustement structurel<sup>(60)</sup> ainsi qu'à l'aide bilatérale et multilatérale au développement, le tout équivalant 20 % à 25 % du PIB<sup>(61)</sup>. Il faudrait pourtant une croissance supérieure à 5 % pour faire sortir le pays du groupe des PMA (pays les moins avancés)<sup>(62)</sup>. En 1996, la croissance été de 4,8 % (ce qui correspond au taux fixé dans le cadre du 7<sup>e</sup> Document Cadre de Politique Économique 1996-1998), avec un budget équilibré, un taux d'inflation ramené de 6,5 % en 1995 à 4,7 % (malgré la hausse de 7,7 % du prix des produits alimentaires), une balance commerciale légèrement excédentaire, un déficit du compte courant externe (hors transferts officiels et hors redevances de pêche) de 14,5 % du PIB, une dette extérieure toujours très lourde, estimée à 2,2 milliards de \$ (200 % du PIB) et un service de la dette de 20,3 % (un peu plus élevé qu'en 1995 et qui montera probablement dans les années à venir<sup>(63)</sup>).

La production céréalière a diminué de 38 % en 1996 par rapport à 1995, à cause d'une mauvaise pluviométrie<sup>(64)</sup>. Quant à l'industrie minière, elle a vu l'arrêt de la production d'or (dont les ventes ont représenté 4,4 % des exportations en 1995)<sup>(65)</sup>. La production de minerai de fer a baissé de 4,3 %, mais suite à une hausse des cours, les ventes (180 millions de \$) ont enregistré une augmentation en valeur de 10 % par rapport à 1995<sup>(66)</sup>. Avec la vente des produits de la pêche (240 millions de \$) et la redevance annuelle de 68 millions de \$ de l'UE, la pêche a rapporté plus de 300 millions de \$, à savoir 28 % du PIB, en 1996<sup>(67)</sup>. Les importations de produits énergétiques ont augmenté de 35 % en 1996 par rapport à 1995; elles constituent 28 % des importations. Cette augmentation est due à l'électrification de plusieurs villes, l'extension du réseau électrique de la capitale, le démarrage de nouvelles usines de traitement du poisson et l'extension de l'agriculture irriguée dans la région du fleuve<sup>(68)</sup>.

Le rapport 1997 de la *Banque Mondiale* donne les premiers chiffres pour 1997. Ils sont en partie moins encourageants : le revenu par tête a en effet reculé de 500 \$ en 1995 à 460 \$, le taux de l'inflation monte à 6,9 %, et la dette

(60) En janvier 1995, le FMI a approuvé un prêt FASR de 63 millions de \$ dans le cadre du 6<sup>e</sup> Document Cadre de Politique Économique 1995-1997, décaissable en trois tranches.

(61) En 1994, la Mauritanie aurait reçu 235 millions de \$, en 1995 : 229 millions. Les parts des secteurs dans le PIB ont d'ailleurs changé. Celle de l'agriculture est tombée de 30 % en 1980 à 23 % en 1996 tandis que celle du secteur secondaire (industrie et mines) est passée de 26 % à 33 % dans la même période. La part du secteur tertiaire reste inchangée. Voir *JA*, 24/30-9-1997.

(62) Voir *JA*, 24-30 sept. 1997.

(63) Voir *MT*, 8-8-1997, et *JA*, 24/30-09-1997.

(64) En 1997 également, il y aura un déficit alimentaire : 115 000 tonnes selon les prévisions du gouvernement qui a fait appel aux donateurs étrangers. Voir *MT*, 24-1-1997 et 22-8-1997.

(65) Le 25 juin 1997, le ministre des Mines et de l'Industrie annonce que la société *Guelb Moghrein Mines d'Akjoujt* (GEMAK, à capitaux américains et arabes) exploitera prochainement les mines d'or, de cuivre et de cobalt d'Akjoujt. Voir *Ho.*, 25-6-1997, et *MT*, 4-7-1997.

(66) Voir *MT*, 8-8-1997.

(67) Voir *JA*, 24/30-9-1997.

(68) Voir *MT*, 8-8-1997.

extérieure atteint 243 % du PIB ; celui-ci croît par contre de 859 millions de \$ en 1995 à 1 068 millions en 1997<sup>(69)</sup>. Mais la répartition est très inégale. Il est vrai que la pauvreté a, selon le FMI, diminué de 7 % entre 1990 et 1996, mais elle s'établit toujours à 50 %, et un tiers de la population est obligée de vivre avec moins d'un dollar par jour. C'est pourquoi la *Banque Mondiale* approuve, en juin, une nouvelle stratégie d'appui. De 1998 à 2000, elle consacrera 100 millions de \$ à un programme de *développement humain durable* pour mieux répartir les revenus et lutter contre la pauvreté<sup>(70)</sup>.

Début mars, dans plusieurs villes, élèves et jeunes des quartiers pauvres descendent dans les rues pour manifester contre la hausse des prix de l'essence (7,8 %) et du gaz butane (17,7 %). Pendant plusieurs jours, ils brûlent des pneus, érigent des barricades et jettent des pierres contre des véhicules. C'est l'occasion pour les autorités d'arrêter 16 cadres et membres du Syndicat *Indépendant des Professeurs de l'Enseignement Secondaire* (SIPES) qui seraient à l'origine de ces émeutes. Tout le monde sait que ces gens-là sont dirigés par les services de renseignement étrangers, dit en substance le ministre de l'Éducation. En vérité, il s'agit d'intimider les professeurs. Le 22 février, le SIPES a en effet lancé un préavis de grève pour les 7 et 8 avril après que les négociations avec le gouvernement sur l'amélioration de leur situation matérielle avaient échoué. Lorsque le ministre de l'Éducation menace de radier les grévistes de la fonction publique, le SIPES reporte la grève « à une date ultérieure ». C'est pour les mêmes raisons – non-satisfaction d'une plate-forme de revendications déposée en janvier (augmentation des bourses d'études notamment) – qu'une partie des étudiants de l'Université de Nouakchott commence à faire la grève, début mars également. Entre mars et mai, la police en arrête 207, pendant que le FPO organise son premier rassemblement de protestation, que le défilé du Premier mai est violemment dispersé et que plusieurs journaux sont saisis<sup>(71)</sup>. Les enseignants et étudiants arrêtés sont assignés à résidence dans leurs villes et villages d'origine. Ils ne sont relâchés que le 22 juin, à la veille de la visite du président Taya en France. Au début du mois, les examens de fin d'année se sont déroulés normalement.

Depuis le discours de Néma de 1985, on sait que le président Taya accorde beaucoup d'importance à la situation de la femme<sup>(72)</sup>. 1997 est déclarée « année de la scolarisation des filles ». La secrétaire d'État à la Condition féminine ne cesse de faire appel aux parents sous le slogan : « Des filles scolarisées : des femmes productives ». 70,5 % des petites filles fréquentent déjà le premier cours de l'école fondamentale en 1996/97, contre 32 % seulement en 1982. Sur les effectifs totaux de l'enseignement fondamental (6 à 11 ans), les filles

(69) Voir *MN*, 15/22-9-1997.

(70) Voir *JA*, 24/30-9-1997 et *LC*, 25-6-1997. Voir aussi l'arrêté portant création de l'Observatoire National du Développement Humain Durable en Mauritanie, in *Chronique juridique*, 4 juin.

(71) Voir *Le Monde*, 17-5-1997.

(72) Voir en annexe Indicateurs socio-économiques de la situation des femmes en Mauritanie in *Guide des droits de la femme en Mauritanie*, réalisé par Irabiha Mint Abdel Wedoud, présidente de la *Coordination Nationale du Mouvement Associatif Féminin* avec la collaboration de l'Imam Hamden Ould Tah et la *Ligue Mauritanienne des Droits de l'Homme*, avec le concours financier de l'Ambassade des États-Unis d'Amérique à Nouakchott, s.l., s.d. [entre oct. 1996 et oct. 1997], 29 p., p. 26-29. Voir aussi *Chronologie*, 24 novembre.

représentent 47 % en 1996/97<sup>(73)</sup>. Le taux d'alphabétisation chez les femmes est monté de 9 % en 1977 à 36 % en 1995<sup>(74)</sup>.

En octobre, l'armée décide d'incorporer des femmes, une dizaine pour commencer qui, après le service militaire, iront faire des études médicales. Deux jeunes filles seulement répondent à l'avis de recrutement, parmi elles la fille du président de l'Assemblée nationale, l'(ex-)colonel Cheikh Sid'Ahmed Ould Baba<sup>(75)</sup>. Il y a déjà des femmes policiers.

#### Périodiques consultés

*Le Calame* (LC), Nouakchott  
*Country Reports*, The Economist Intelligence Unit, London (EIU)  
*al-Hayât*, London (AH)  
*Horizons*, Nouakchott (Ho.)  
*Jeune Afrique*, Paris (JA)  
*Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie*, Nouakchott (JORIM)  
 Marchés Tropicaux et Méditerranéens, Paris (MT)  
*Mauritanie Nouvelles*, Nouakchott (MN)  
*Le Monde*, Paris  
*Summary of World Broadcasts*, BBC, London  
 D'autres périodiques ont été consultés d'une manière irrégulière.

---

(73) Les progrès quantitatifs de la scolarisation sont remarquables : tandis qu'en 1992/93, 63,3 % des enfants sont scolarisés, ce sont 86,54 % en 1996/97. Voir *Ho.*, 5-10 et 26-11-1997.

(74) Voir *supra* Indicateurs socio-économiques de la situation des femmes en Mauritanie.

(75) Voir *MT*, 17-10-1997, et *AH*, 3-11-1997.